



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – VOISIN Valérie -- TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre -- DEROVOUT Dominique – LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita — JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny – GUYON Yoann - BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN
- Paul DADEN à Luc LAURENT

Date de convocation : 15 septembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS
TRAVAUX RUE
DE MELGVEN**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que la commune souhaite réaliser des aménagements dans le centre bourg afin de développer les espaces de convivialité, de renforcer la « vie de bourg », de consolider l'identité du centre-bourg et ses fonctions de centralité à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, de développer des circulations douces sécurisées, de mettre en valeur des espaces publics très minéraux, ...

Il a été inscrit dans les documents budgétaires de l'année 2015 la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Melgven. Cette rue de Melgven est à la fois liée au bourg (proximité fonctionnelle du centre-ville) et à sa périphérie (entrée de ville). Afin de prendre en compte l'ensemble du linéaire de cette rue, il a été choisi d'aller jusqu'à la sortie d'agglomération. Un bureau d'études et de maîtrise d'œuvre a alors été missionné pour préparer ce projet avec la commune (A&T Ouest).

Le SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) a réalisé la mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication.

De même, le syndicat de l'eau de Pont Aven a procédé au printemps à des changements de canalisations d'eau potable. En même temps, la mairie a effectué des travaux sur le réseau de collecte des eaux usées. La voirie a été remise en état de façon très sommaire pour assurer la circulation pendant la période estivale.

La Mairie va pouvoir alors maintenant entièrement requalifier cette entrée de ville. Routes et trottoirs sont en très mauvais état et la rue de Melgven n'est pas accessible sur tout son linéaire. Le programme des travaux porte sur 700 ml de voirie. L'emprise de la rue est comprise entre 9,40 m. et 14,50 m.

Le projet a été présenté en détail à la commission des travaux puis aux riverains et en commission des finances.

Le coût des travaux d'aménagement de la rue de Melgven est estimé à 558 299,00 € HT (y compris études, mais hors réseau eaux usées et hors travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDEF).

Dans le cadre du contrat de territoire signé entre le Conseil départemental et Concarneau Cornouaille Agglomération, le projet communal d'aménagement du centre bourg de Trégunc a été inscrit au sein de l'orientation « Aménagement et cadre de vie ». En effet, l'axe 1 de cette orientation est dédié aux aménagements et rénovation en cœur de bourg.

La commune a prévu de réaliser l'aménagement du centre bourg par tranches successives. Il avait été envisagé initialement que la 1^{ère} tranche soit celle de l'aménagement de la rue de Pont Aven. Pour des raisons techniques et fonctionnelles, la 1^{ère} tranche sera plutôt celle de l'aménagement de la rue de Melgven. L'opération de la rue de Pont Aven est reportée à 2016.

Dans ce cadre, d'une part, la commune souhaite solliciter une aide de 40 000 € auprès du Conseil Départemental du Finistère pour la 1^{ère} tranche de l'aménagement du bourg (travaux rue de Melgven). Cette demande s'inscrit dans le dispositif « Patrimoine et cadre de vie ». D'autre part, la commune sollicite également pour ce même projet une aide auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) au titre du dispositif des fonds de concours de l'année 2015. Le montant 2015 du fonds de concours qui pourrait être attribué à la commune de Trégunc par CCA est de 104 297 €. Le fonds de concours pouvant financer des équipements de superstructure ou d'infrastructure, il peut alors être sollicité pour cette opération.

Les dépenses liées à l'aménagement d'une piste cyclable sont estimées à 39 698,50 € HT. Dans le cadre du contrat de territoire et du Plan Global de Déplacement, les aménagements cyclables peuvent bénéficier de subventions dédiées. Le taux de subvention possible pour les aménagements cyclables du Conseil départemental est de 50 %. Celui de CCA est de 50 % du reste à charge de la commune.

Les dépenses liées à l'aménagement de deux arrêts de cars sont estimées à 18 613 € HT. La commune demandera alors au Conseil Départemental et à CCA de bénéficier de bonifications et subventions complémentaires au titre des dépenses liées à ces travaux particuliers (aménagements cyclables et arrêts de cars).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter :

- une subvention de 40 000 € ainsi que de possibles bonifications au titre des dépenses liées aux aménagements cyclables et aux arrêts de cars auprès du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du contrat de territoire et du dispositif « Patrimoine et cadre de vie » ;
- un fonds de concours de 104 297 € à CCA ainsi que des aides éventuelles au titre des aménagements cyclables (déplacements doux dans le cadre du plan global des déplacements) et des aménagements d'arrêts de cars.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 23 septembre 2015

LE MAIRE
Olivier BELLEC

